



AIDES A LA SCOLARITE

publié le 24/09/2014

1/ Les familles ont été destinataires des dossiers de demande de bourse de collège. Ces dossiers devront être complétés et remis au secrétariat le 30 septembre dernier délai.

2/ Concernant la bourse départementale, vous trouverez ci-dessous un document d'information relatif aux aides à la scolarité accordées par le Conseil Général des Deux-Sèvres. Ces dossiers seront complétés et envoyés avant le 15 novembre prochain.

Document joint

 [aide_scolarite_2014_web](#) (PDF de 161.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.